

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 13 octobre 2025

N° CM13102025-01
LG/NB

L'an deux mille vingt-cinq, le treize du mois d'octobre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Mme le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Mme Michelle DEVANNE, Maire.

Date de convocation : 07 octobre 2025

Nombre de Conseillers : 29

Nombre de votants : 28

Présents : Mme M. DEVANNE, M JC MARCHAND, Mme L. AVOINE, Mme MN FRADIN, M C. PELLETIER, Mme N. FIORI, M N. GODET, Mme L. BRISSEAU-JAUZELON, M F. RABAUD, M. D. HERAUD, Mme E. LORIEAU NUÑEZ, Mme E. BILLEAUD, Mme I. BROSSET, Mme A. RABILLER, Mme E. RABILIER, Mme L. VILLATEAU, M. D. DOLÉ, M. J. BALLAY, M JM BEAUFFRETON, Mme M. RANGEARD, M M. PRAUD, M K. SERIN formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

M. A. GUILLOTEAU

Procuration à

Mme A. RABILLER

Mme P. DEBELLOIR-POUPIN

Procuration à

Mme N. FIORI

Mme MB. VINCENT

Procuration à

Mme L. VILLATEAU

M. J. LANDA

Procuration à

Mme L. AVOINE

Mme M. LERAY

Procuration à

Mme I. BROSSET

M. N. RIPALULT

Procuration à

M. JC. MARCHAND

Absent :

M. P. BOUSSEAU

Secrétaire : Mme N. FIORI

OBJET : TARIFICATION DE LA LOCATION DE LA SALLE DU CHATEAU

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la période de réouverture de la salle du Château estimée au 1^{er} mai 2026 et par-delà, la nécessité de déterminer les tarifs de location applicables afin de pouvoir effectuer des réservations.

CONSIDERANT que les tarifs proposés tiennent compte à la fois de la qualité de l'espace rénové et des besoins du public, tout en restant compétitifs par rapport aux offres similaires sur le marché.

CONSIDERANT les tarifs proposés ci-dessous :

MANIFESTATION	Pouzauges	Hors Pouzauges
Location journée	250,00 €	400,00 €
Forfait 2 jours samedi et dimanche	400,00 €	550,00 €
Veille (à partir de 14h) ou le lendemain (jusqu'à midi)	60,00 €	80,00 €
Sépulture (si le hall SER est occupé)	100,00 €	100,00 €
Conteneur ordures ménagères	25,00 €	25,00 €
Forfait ménage	150,00 €	150,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants :

DECIDE d'approuver les tarifs ci-dessus.

AUTORISE Mme le Maire à signer tout document relatif à cette délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au Registre, tous les Membres présents.

Nicole FIORI
Secrétaire de séance